

Conseil Communal de Cugy

Rapport de la commission ad hoc préavis Municipal n°21-2019

Octroi d'un crédit de CHF 135'000.- pour la sécurisation de la route de la Bérallaz

Membres de la commission :

Markus Roth Président

Christian Gendre Secrétaire

Stephane Leopizzi Rapporteur

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1 – Préambule

Notre Commission s'est réunie le lundi 15 avril 2019 en présence de la Municipale Mme Frédérique Roth ainsi que des membres de la Cofin. Nous tenons à souligner la qualité des échanges et remercions La Municipale en charge du dossier pour l'excellent rendu de son rapport, suite à la motion de votre serviteur transformée en préavis. Son exposé informant clairement de la situation sur la problématique de sécurité sur la route de la Bérallaz.

La Municipalité nous a mis les documents suivants à disposition :

- Le préavis 21-2019 sur la sécurisation de la route de la Bérallaz
- Une présentation détaillée et explicative des différents points du préavis sous forme de projection

Notre commission porte à votre connaissance, par le biais des photos annexées en pages 4, 5 et 6 de ce rapport, de la configuration des lieux et des difficultés rencontrées sur les tronçons T1 et T2, le trajet illustré sur ces clichés doit se lire dans le sens (T1) dir.(T2)

2 – Analyse et commentaires de la Commission ad hoc

Notre analyse part du constat suivant :

Au vu des photos figurant en annexe de ce rapport et présent en situation, chacun peut se rendre compte que les enfants et piétons empruntant cette portion de route ne cheminent pas dans un environnement approprié.

Le préavis n° 21-2019 présente différentes variantes de "sécurisation" mais aussi d'assainissement de la route reliant le hameau de la Bérallaz à l'entrée "nord" de notre Commune. Les explications de Mme La Municipale Roth sur les différentes solutions que la Municipalité a étudié, ont permis à chacun de se faire une idée sur celle qui permettrait d'assurer la sûreté sur la partie la plus fréquentée de ce tronçon par les élèves se rendant au collège de la Combe et de la Chavanne, en provenance du quartier des Epis d'Or et de la fondation de la Bérallaz.

Si la variante complète à CHF 1'430'000.- permettrait une remise en état définitive de l'entier du tronçon clairement dégradé à certains endroits (route ravinée sur le tronçon T3), notre commission partage l'avis de la Municipalité et considère que cette solution est trop onéreuse. En effet, le terrain agricole situé à l'"est" du quartier Es Chesaux n'étant pas constructible, la fréquentation de cette route se limite à quelques promeneurs voulant accéder à la forêt.

L'implantation d'un trottoir sur le tronçon T2 pour un montant de CHF 330'000.- est une solution que nous ne trouvons pas opportune non plus. Cette variante répond que partiellement à la sécurisation des T2 et T1, sans compter les tracasseries administratives, les dépenses engendrées dont certaines ne sont pas chiffrées (coût du rachat des 420m² de surfaces SDA) et la distance sécurisée se limitant à 170m sur les 340m qui il y aurait lieu de couvrir.

Notre commission estime que la variante à CHF 135'000.-- proposée par la Municipalité, bien que tenant compte déjà de beaucoup de paramètres sur le tronçon T2 (avancement du panneau de limitation 50km/h indiquant l'entrée sur le territoire de notre commune, réfection des bordures de la route ainsi qu'un marquage au sol sous forme de simulation d'un trottoir par une bande jaune), répond que partiellement à la protection des usagers. En effet, le tronçon T1, qui même faisant partie d'une "zone limitée à 30km/h", n'offre pas d'abri garantissant aux piétons leur propre voie de cheminement "sécurisée" surtout en situation de croisement de véhicules (comme le démontrent les clichés annexés) ou de nuit, l'éclairage en place n'offrant pas la luminosité nécessaire.

3 – Conclusions

Compte tenu des observations faites, notre Commission ad hoc propose d'accepter le préavis 21-2019 avec l'amendement suivant : la Commission ad hoc demande à la Municipalité de modifier le contenu du préavis 21-2019 en y incluant le prolongement de l'implantation de la bande longitudinale pour piétons sous forme de marquage au sol via une bande jaune en continuité du tronçon T2 et ce, jusqu'au croisement avec le chemin de Bellevue.

Cugy, le 02.05.2019

Markus Roth
Président

Christian Gendre
Secrétaire

Stephane Leopizzi
Rapporteur

Annexe au rapport préavis Municipal 21-2019

Tronçon T1 zone 30km/h



Annexe au rapport préavis Municipal 21-2019

Début du tronçon T2



Annexe au rapport préavis Municipal 21-2019

Tronçon T2 suite



